

DOCTRINE

1

La Cour pénale spéciale centrafricaine : une illustration de « complémentarité élargie » ?

Iryna Grebenyuk

RSC

Revue de science criminelle
et de droit pénal comparé

CHRONIQUES

75

L'infraction-obstacle terroriste à l'épreuve du contrôle constitutionnel de nécessité

Pascal Beauvais

153

La procédure pénale au temps des confluences

Etienne Vergès

163

Indépendance des magistrats du parquet : la méthode Coué au Conseil constitutionnel

Bertrand de Lamy

183

Une nouvelle approche européenne en demi-teinte du détournement de pouvoir

Jean-Pierre Marguénaud

210

Politique jurisprudentielle de l'Union européenne

Juliette Tricot

ref : 551801



DALLOZ

DOCTRINE

La Cour pénale spéciale centrafricaine : une illustration de « complémentarité élargie » ?

Par Iryna Grebenyuk..... p. 1

Les agressions sexuelles dans la sphère conjugale, casse-tête de Cupidon à l'adresse du juge répressif

Par Thomas Besse..... p. 21

Réflexions sur la provocation policière

Par Guillaume Halard..... p. 31

VARIÉTÉS

Aperçus de la lutte contre la cybercriminalité dans l'Union européenne

Par Pierre Berthelet..... p. 59

CHRONIQUES

Chronique de jurisprudence

Droit pénal général

Par Pascal Beauvais..... p. 75

Infractions contre les personnes

Par Yves Mayaud..... p. 87

Droit pénal de la consommation

Par Coralie Ambroise-Castérot..... p. 95

Infractions relevant du droit de l'information et de la communication

Par Emmanuel Dreyer..... p. 101

Procédure pénale

Par Pierre-Jérôme Delage, Nicolas Jeanne et Raphaële Parizot..... p. 117

Chronique législative

Procédure pénale

Par Etienne Vergès..... p. 153

Chronique de droit pénal constitutionnel

Par Bertrand de Lamy..... p. 163

Chronique internationale

Droits de l'Homme - Jurisprudence de la CEDH

Par Jean-Pierre Marguénaud et Damien Roets..... p. 175

Droit de l'Union européenne

Par Laurence Idot..... p. 191

Droit et jurisprudence de l'UE

Par Juliette Tricot..... p. 203

Droit international

Par Mathieu Jacquelin..... p. 229

Chronique de criminologie

La justice de classe, la nouvelle punitivité et le faux mystère de l'inflation carcérale

Par Sacha Raoult et Arnaud Derby..... p. 255

Chronique de politique criminelle

Le délit de solidarité, une atteinte aux valeurs de la République

Par Christine Lazerges..... p. 267

INFORMATIONS

Actualités en matière pénale en Angleterre et au Pays de Galles

Par Nicola Padfield..... p. 275

Actualités du droit hellénique

Par Antoine Maniatis..... p. 287

Actualités du droit hongrois

Par Agnes Pápai-Tarr..... p. 293

BIBLIOGRAPHIE

Notes bibliographiques..... p. 317

Périodiques à caractère scientifique
en langues française et étrangères

Périodiques reçus de juillet 2017
à décembre 2017..... p. 323

Note à l'attention des auteurs

Toute la correspondance relative à la rédaction de la Revue doit être adressée à :

M. Nicolas JEANNE
Centre Malher
9, rue Malher
75 004 Paris

Tél. : 01 83 95 66 84

Fax : 01 44 78 33 92

E-mail : rscdpc@univ-paris1.fr

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » [art. L. 122-4].

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.